



# Investissement responsable :

## **ODDO BHF AM exclut le charbon**



## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| Avant-propos  | 2         |
| <b>Pourquoi exclure le charbon de nos portefeuilles en intégration ESG ?</b>                                      | <b>3</b>  |
| I. Le charbon est dans une impasse  | 4         |
| II. Exclure le charbon pour mieux envisager l'avenir : la position de ODDO BHF AM                                 | 9         |
| <b>Point de vue d'expert sur les risques physiques liés au charbon</b><br><i>Entretien avec Four Twenty Seven</i> | <b>11</b> |
| Glossaire   | 15        |
| Références  | 16        |

## Avant-propos

Nous pensons qu'investir dans des actifs dont les activités nuisent au climat génère des risques considérables à long terme. Par conséquent, nous avons décidé d'aller plus loin dans notre démarche environnementale en excluant le charbon de notre politique d'investissement responsable.

À l'origine de 30 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, nous considérons que le charbon en tant que source d'énergie ne représente plus une solution viable à long terme dans le cadre de la transition énergétique. Une stratégie cohérente de lutte contre le réchauffement climatique se doit de commencer par écarter les investissements dans le charbon.

Outre notre analyse de la transition énergétique pour chaque émetteur et le dialogue avec les entreprises que nous poursuivons dans le cadre de l'initiative collaborative Climate Action 100+, l'exclusion du charbon constitue pour ODDO BHF Asset Management la troisième brique de notre stratégie environnementale. Dans ce rapport, nous expliquons pourquoi nos portefeuilles intégrant les critères ESG n'investiront plus dans les activités liées au charbon.



**Nicolas Jacob**

Responsable de la recherche ESG  
ODDO BHF Asset Management SAS



# Pourquoi exclure le charbon de nos portefeuilles en intégration ESG ?



## I. Le charbon est dans une impasse

Le dérèglement climatique est maintenant confirmé par plusieurs dizaines d'années de recherches scientifiques. La plupart des grandes institutions internationales reconnaissent que les coûts économiques d'une inaction sont colossaux et surtout irréversibles. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), environ 30 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> en 2017 proviennent de la combustion de charbon. Le charbon représente donc, et de loin, le premier problème à traiter pour engager une stratégie cohérente de lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce contexte, ODDO BHF Asset Management se fixe comme objectif d'exclure le charbon de tous les portefeuilles intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement.

### Une rentabilité économique de plus en plus discutable



**42%**

Capacités installées non rentables en 2018, elles seront 72 % en 2040

**35%**

Capacités de production opérées à un coût plus élevé que les énergies renouvelables, ce chiffre grimpe à 96% en 2030.

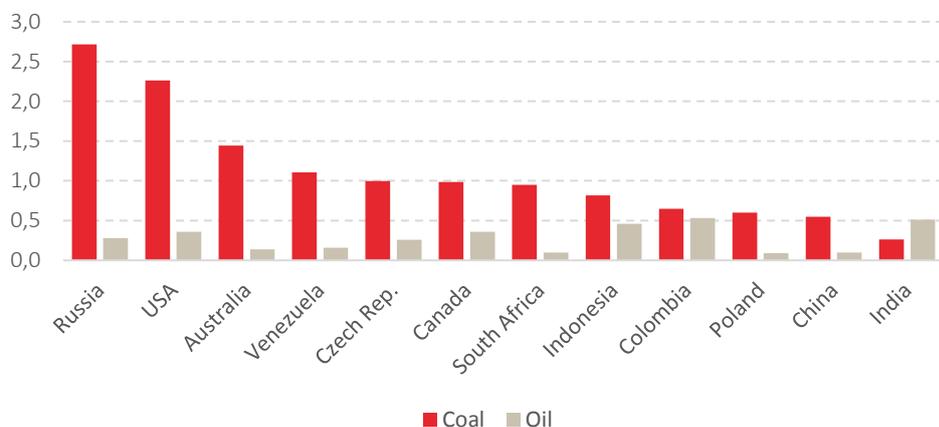
En-dehors de son impact environnemental, l'activité d'extraction du charbon est vouée à l'échec à moyen et long terme, pour au moins trois raisons : l'incertitude accrue de sa viabilité économique, le risque de valorisation des actifs qui lui sont liés, enfin la présence croissante d'externalités négatives qui deviendront bientôt intolérables.

L'abandon du charbon en tant que source d'énergie se justifie d'un point de vue économique. C'est ce qui ressort d'une étude académique conduite en 2014<sup>1</sup>. L'analyse coût économique/bénéfice de l'extraction de charbon montre déjà que les résultats sont négatifs dans plusieurs pays tels que la Russie, les États-Unis et l'Australie (ces trois pays représentant l'équivalent de près de 25 % de la production mondiale de charbon).

<sup>1</sup> « Closing Coal: Economic and Moral Incentives. » Centre for Climate Change Economics and Policy du Grantham Institute. Mai 2014.



## Ratio coûts de production / revenus issus respectivement du charbon et du pétrole



Sources : Banque mondiale, AIE, BP

Ce constat est confirmé par les chiffres de l'Agence internationale de l'énergie et de la Banque mondiale, selon qui, dans les trois pays observés, le simple coût de l'extraction de charbon représente déjà entre 1,4 et 2,7 fois les revenus qui en sont tirés. Même si cette équation demeure favorable à de grands pays producteurs, notamment la Chine et l'Inde, il est probable qu'elle se dégrade à moyen terme à mesure que les coûts de la main d'œuvre augmenteront ou que des nouveaux investissements seront nécessaires pour exploiter de nouveaux gisements. En comparaison, le ratio coûts/revenus pour le pétrole est environ six fois plus faible aux États-Unis et dix fois plus faible en Australie et en Russie.

Au sein de l'Union Européenne, quatrième producteur mondial de charbon avec l'Allemagne et la Pologne, toutes les centrales cesseront d'être rentables en 2030<sup>2</sup>.

## Un risque financier croissant pour la valorisation des actifs

Le risque financier lié aux « actifs échoués » est considérable, à la fois pour les producteurs de charbon, pour leurs actionnaires et pour leurs créanciers. Si les réglementations continuent de durcir les restrictions d'émissions de CO2 et en supposant que la plupart des pays respectent l'Accord de Paris sur le long terme, la majorité des réserves prouvées de charbon ne devraient tout simplement pas être exploitées. Les producteurs supportent déjà les coûts d'exploration et de développement de leurs réserves, mais ils ne pourront pas en toucher les bénéfices à l'avenir, ce qui causera des pertes financières estimées à plusieurs centaines de milliards de dollars.

<sup>2</sup> « Powering down coal: Navigating the economic and financial risks in the last years of coal power », Carbon Tracker Initiative, novembre 2018

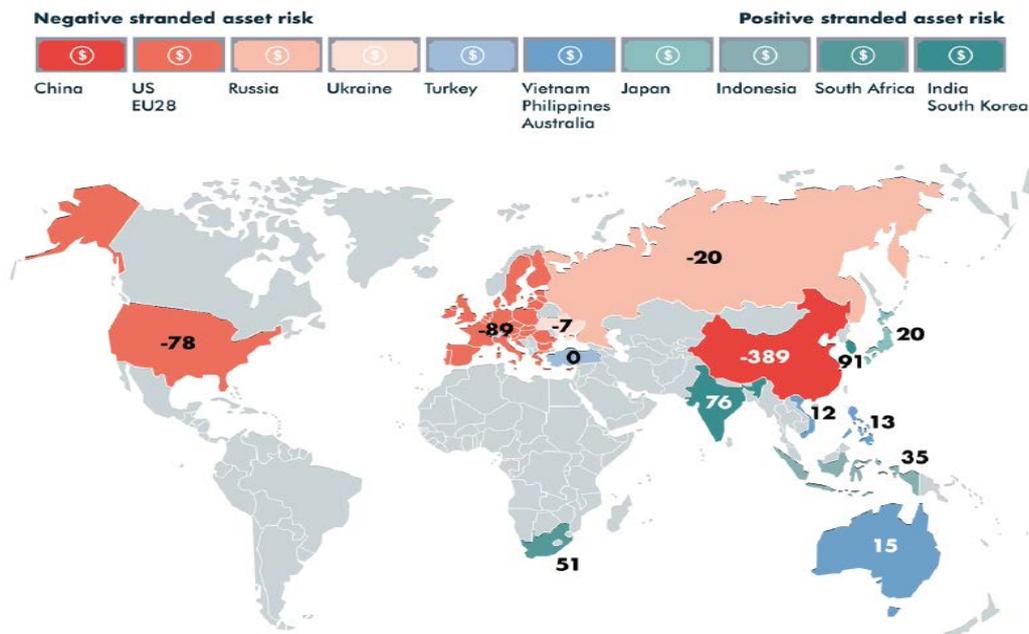


**\$267 Md**

Pertes potentielles sur les actifs liés au charbon si la trajectoire 2°C de l'Accord de Paris est respectée

La Chine, l'Union Européenne et les États-Unis sont les régions les plus exposées au risque d'actifs échoués. En revanche, des pays tels que l'Inde et l'Afrique du Sud se trouvent dans une situation favorable grâce au développement rapide de leur mix énergétique en faveur de sources renouvelables et de la fermeture prématurée de nombreuses centrales thermiques.

**Risque d'actifs échoués par pays dans un scénario 2°C**



Source : Carbon Tracker Initiative

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, certains pays ont déjà intégré l'abandon du charbon dans leur feuille de route climatique d'ici 2030 : le Canada, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la Suède et la Suisse. Bien que la part de ces pays soit négligeable dans la production mondiale de charbon (environ 1,5 %), ces mesures conduisent à la fermeture de centrales thermiques, ce qui fera baisser mécaniquement la demande en charbon.



## 2038

Date à laquelle l'Allemagne devrait avoir définitivement abandonné toute activité liée au charbon (extraction et production d'énergie)



### « Actifs échoués »

Ce terme (« stranded assets ») a été employé pour la première fois en 1998 par le bureau du budget du Congrès américain pour désigner la dépréciation des actifs des compagnies productrices d'énergie à la suite de la libéralisation intense du marché de l'électricité dans les années 90.

En 2013, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) définit les « actifs échoués » comme « des actifs en cours d'exploitation, et qui, à un certain stade de leur vie économique, ne sont plus en mesure de produire un rendement sur investissement suffisant à la suite d'évolutions réglementaires ou de l'environnement de marché relatif aux politiques climatiques. » Au Royaume-Uni, l'Université d'Oxford évoque des « actifs souffrant de manière inopportune et prématurée d'une dépréciation et/ou d'une conversion en provision au passif du bilan. »

Depuis, ce concept a été adopté par plusieurs institutions et organisations du secteur énergétique et joue aujourd'hui un rôle important dans la transition vers une économie bas carbone, à la fois pour les entreprises industrielles et pour les investisseurs (actionnaires et/ou créanciers) de ces entreprises.



## Des externalités négatives de plus en plus criantes

Abandonner l'extraction et la consommation de charbon est un levier majeur d'action dans les scénarios climatiques des organisations internationales (GIEC, AIE et plusieurs ONG). Par exemple, l'Agence internationale de l'énergie estime qu'il faudrait une baisse de 46 % de la production mondiale de charbon d'ici 2040 pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C à horizon 2100.

Outre le niveau élevé d'émissions de CO2 engendré par son exploitation et son utilisation dans la production d'énergie, le charbon entraîne aussi d'autres externalités négatives environnementales et sociales : pollution de l'eau et des sols, génération de déchets dangereux (métaux lourds types chrome, mercure ou arsenic), droits humains et droits du travail ou bien encore santé humaine.



**12 200**

Décès prématurés dus au charbon en 2016 dans l'Union Européenne



**€18.6 Md**

Coût sanitaire médian lié au charbon dans l'Union Européenne en 2016

Pour l'Union Européenne, par exemple, le charbon est responsable de près de 13 % des émissions de CO2 et a provoqué 12 200 décès prématurés en 2016, pour un coût sanitaire médian de 18,6 milliards d'euros. Pour la seule Allemagne, le bilan est de 4 238 décès et 6,4 milliards d'euros de coûts sanitaires en 2016<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> « Lignite Coal – health effects and recommendations from the health sector », Health and Environment Alliance (HEAL), novembre 2018



## II. Exclure le charbon pour mieux envisager l'avenir : la position de ODDO BHF AM

### Une nouvelle avancée dans notre politique climat

Signataire du CDP depuis 2006 et du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015, le groupe ODDO BHF place depuis plusieurs années l'enjeu climatique au cœur de ses réflexions. Afin de développer et d'améliorer de manière cohérente sa politique climat, **ODDO BHF Asset Management a décidé d'exclure dès à présent les sociétés liées au charbon de ses portefeuilles intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement.**

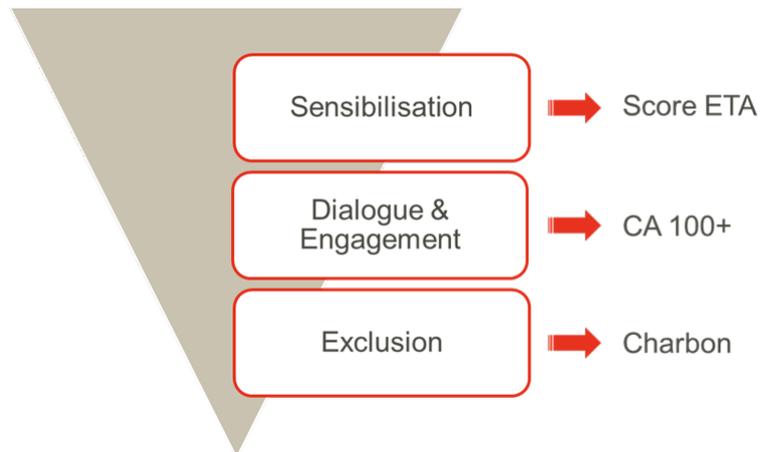
Outre la mesure de l'intensité carbone de certains portefeuilles en vertu de l'Article 173 de la Loi française sur la transition énergétique, notre politique climat s'articule désormais autour de trois piliers :

- Une analyse du positionnement de nos portefeuilles en intégration ESG en matière de risques et d'opportunités environnementaux au regard des scénarios climatiques de long terme : depuis 2017, nous développons notre propre indicateur d'**Analyse de la transition énergétique (ETA)**<sup>4</sup>, afin de mesurer la contribution de chaque entreprise à la transition énergétique vers une économie bas carbone et de sensibiliser les équipes de gestion.
- Une politique de dialogue et d'engagement active avec les entreprises, en particulier sur les questions environnementales. En mars 2018, ODDO BHF Asset Management a rejoint l'initiative **Climate Action 100+** avec pour objectif de participer à l'effort commun des investisseurs pour faciliter le dialogue avec les 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre dans le monde.
- Une **politique d'exclusion centrée sur le charbon** en raison de son poids dans les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, de l'ensemble des impacts négatifs induits environnementaux et sociaux et du manque d'alternative technologique viable à la poursuite de son exploitation à long terme (nous ne considérons pas la séquestration de carbone comme une solution viable à grande échelle).

---

<sup>4</sup> Voir « L'approche de ODDO BHF AM sur le changement climatique », décembre 2017

## Les trois piliers de notre politique climat appliqués aux fonds en intégration ESG



Source : ODDO BHF AM

## Notre politique d'exclusion du charbon



**> 5%**

Revenus issus de l'extraction de charbon



**> 30%**

Revenus issus de la production thermique d'énergie

ODDO BHF Asset Management s'engage à exclure le charbon de tous les portefeuilles intégrant les critères ESG dans leur processus d'investissement (soit environ 12 % du total de ses actifs sous gestion au 31 mars 2019).

Dans le domaine de l'extraction de matières premières, notre objectif est d'exclure toute entreprise dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient du charbon. Ce seuil est fixé à 30 % pour les compagnies productrices d'énergie. Nous raisonnons sur les capacités installées mais gardons un œil régulier sur les programmes d'investissements des sociétés des secteurs concernés. Pour la définition et la mise à jour de notre liste de valeurs exclues, nous nous appuyons notamment sur notre fournisseur externe de données extra-financières (Sustainalytics) et sur les travaux de l'ONG allemande Ugerwald (Global Coal Exit List).



# Point de vue d'expert sur les risques physiques liés au charbon

*Entretien avec Four Twenty Seven*





Le charbon est considéré, à juste titre, comme le problème numéro un s'agissant des émissions de carbone dans l'atmosphère. Pourtant, sa production est repartie à la hausse en 2017 après trois années de baisse, et ce malgré un modèle économique de plus en plus discutable.

**Nous remercions vivement Emilie Mazzacurati et Nathalie Borgeaud, respectivement fondatrice et directrice générale puis directrice Europe de Four Twenty Seven<sup>5</sup>, société spécialisée dans l'analyse et la modélisation des risques physiques liés au changement climatique, de nous apporter leur éclairage d'expertes sur les risques liés au charbon.**

**ODDO BHF AM : Four Twenty Seven est spécialisé dans l'analyse des risques physiques liés au changement climatique. Quelles sont les grandes lignes de votre méthodologie ?**

**Four Twenty Seven :** Four Twenty Seven a été créé en 2012 suite à l'ouragan Sandy aux Etats-Unis et la conviction que le manque d'anticipation des événements climatiques pouvait conduire à des désastres économiques. Nous nous définissons comme des experts en climat et en données au service des investisseurs, notre équipe d'une quinzaine de personnes comptant à la fois des ingénieurs, des data scientists ou bien encore des financiers. Notre méthodologie est basée sur les scénarios scientifiques à long terme du GIEC<sup>6</sup> afin de comprendre et d'intégrer les risques climatiques sur l'ensemble de la planète. Notre outil, construit sur plusieurs années, nous permet d'analyser de façon très précise la nature des risques physiques auxquels une entreprise donnée est exposée. Nous

descendons jusqu'à l'échelle du site de production ou du point de vente et consolidons ensuite ces expositions au niveau de l'entreprise puis d'un portefeuille d'investissement.

**ODDO BHF AM : Pouvez-vous nous éclairer sur la nature des risques physiques auxquels les investisseurs s'exposent plus particulièrement sur le secteur du charbon ?**

**Four Twenty Seven :** Le secteur du charbon, de l'extraction à la production d'énergie, est très dépendant de l'eau et très consommateur d'énergie. Par conséquent, les zones de stress hydrique, de plus en plus nombreuses sur la planète, sont un risque majeur pour l'exploitation du charbon compte tenu d'une réduction des ressources disponibles en eau, de l'augmentation des coûts d'approvisionnement ou bien de l'acceptation sociale d'opérer ce type d'activité. De même, l'amplitude croissante des variations de température, avec des périodes très chaudes,

<sup>5</sup> Le nom « Four Twenty Seven » a été choisi en référence à l'objectif de la Californie annoncé en 2006 de revenir en-dessous du seuil de 427 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, soit le niveau d'avant 1990

<sup>6</sup> Voir Glossaire



a un impact direct sur le fonctionnement d'une centrale à charbon compte tenu d'une forte dégradation de la qualité de l'air et donc des difficultés à refroidir les installations. De même sur des sites d'extraction, ces périodes de pic de chaleur menacent la santé des employés. Ces deux risques, pouvant entraîner des dysfonctionnements ou des interruptions d'activité, sont donc importants à intégrer pour les investisseurs, d'autant plus si l'exposition opérationnelle des entreprises en portefeuille se concentre géographiquement sur certaines zones des Etats-Unis, de l'Australie ou en Inde. Enfin, dans une moindre mesure, les centrales à charbon sont également exposées au risque d'inondations, qu'elles soient fluviales ou dues à la montée du niveau des mers, comme l'ensemble des infrastructures.

**ODDO BHF AM : Le concept d'actifs échoués (« stranded assets ») peine à être reconnu comme étant déjà matériel par les investisseurs. Pouvez-vous nous en dire plus sur les risques économiques et réglementaires auxquels le secteur du charbon est exposé ?**

**Four Twenty Seven :** On touche ici davantage au risque de transition, et en expertes du marché américain, nous mesurons chaque jour les effets d'un environnement réglementaire incertain, en particulier depuis l'arrivée de l'administration Trump. Mais ne nous y trompons pas, certains actifs ne pourront plus être opérés par manque d'approvisionnement en eau ou en énergie mais aussi compte tenu de réglementations plus restrictives en réponse à la multiplication des événements climatiques sévères. Un site d'extraction de charbon ou de production d'énergie est un actif lourd, que l'on ne peut pas déplacer et qui nécessite des réseaux d'électricité et tout un écosystème local pour fonctionner.

Aujourd'hui, l'équilibre économique de nombreux sites est déjà en question et la tendance semble être à sens unique face aux contraintes croissantes. L'ensemble des scénarios climatiques modélisent une baisse drastique du charbon dans le mix énergétique mondial, rendant le risque de transition majeur pour le secteur. Les risques physiques, moins systématiques car dépendant des zones géographiques d'implantation, accentuent bien sûr la menace d'actifs échoués, et ceci est particulièrement vrai en Asie qui représente aujourd'hui plus de 60% de la production mondiale. Enfin, le risque de transition sur le charbon est renforcé par l'absence d'alternative technologique qui permettrait de réduire drastiquement son impact environnemental. La séquestration de carbone fait beaucoup parler, mais les coûts de mise en œuvre sont très élevés et seul un projet pilote a été aujourd'hui déployé en Australie. Une diffusion à grande échelle de cette technologie paraît aujourd'hui très peu probable d'autant que cela ne règle pas la question des émissions de carbone, à la différence du développement des énergies renouvelables dont les coûts de production sont maintenant compétitifs.

**ODDO BHF AM : On constate de plus en plus les difficultés posées, souvent d'ordre social, dans la mise en œuvre de la transition énergétique vers les énergies décarbonnées. Comment voyez-vous l'idée croissante d'une « transition juste » et surtout quelles solutions les Etats pourraient-ils mettre en œuvre pour rendre cette transition la plus juste possible alors que l'impératif environnemental ne laisse plus beaucoup de marge de manœuvre ?**

**Four Twenty Seven :** Le concept de « transition juste » qui figurait dans le préambule de l'Accord

de Paris en 2015 est réapparu avec force en décembre dernier lors de la COP 24<sup>7</sup>. En effet, le pays hôte, la Pologne, avec plus de 80 000 mineurs et environ 80% de sa production d'énergie dépendant du charbon, a tenu à mettre ce point à l'agenda de la conférence. Il s'agit d'alerter sur le nécessité d'organiser socialement la phase de transition vers une économie bas carbone, en accompagnant les travailleurs et plus largement les villes ou régions très dépendantes de la production d'énergies fossiles vers une transformation assurant un avenir décent. Malgré les soubresauts et mécontentements récents, les pays développés ont les moyens d'accompagner socialement ces secteurs et régions par des mécanismes d'accompagnement social. En revanche, cette question est un énorme défi pour les pays émergents, qui de plus sont très exposés

aux risques climatiques extrêmes. L'enjeu est de parvenir à transformer les bassins d'emplois par le développement des énergies renouvelables notamment. De ce point de vue, la Chine ou l'Inde par exemple ont lancé des plans d'investissements massifs qui devraient être structurants pour parvenir au mieux vers une transition juste.

---

<sup>7</sup> Voir Glossaire



## Glossaire

**Accord de Paris** : L'accord de Paris est le premier accord universel sur le climat/réchauffement climatique. Il fait suite aux négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Il a été approuvé par l'ensemble des 195 délégations le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Ratifié par 178 pays, l'accord prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ».

**CDP** : Le Carbon Disclosure Project est une organisation internationale qui a développé un système ayant donné lieu à un engagement sans précédent en faveur des questions environnementales entre investisseurs (représentant plus de 800 milliards de dollars), entreprises (plus de 5 600), villes (533), États et régions (71) à l'échelle mondiale. La base de données du CDP permet à ce réseau d'associer responsabilité environnementale, devoir fiduciaire et intérêt public afin de prendre des décisions plus éclairées en matière d'action climatique.

**Climate Action 100+** : Initiative collaborative au niveau international visant à faciliter le dialogue avec les 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre dans le monde. L'objectif des 289 investisseurs engagés à ce jour (représentant plus de 30 billions d'actifs sous gestion) est de conduire les entreprises à améliorer leur gouvernance climatique en soulignant clairement la responsabilité des organes de direction, à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur et conformément à l'objectif de l'Accord de Paris, et à renforcer l'information à destination des investisseurs pour une compréhension la plus juste possible des risques.

**COP** : Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, les Nations Unies ont adopté un cadre d'action pour lutter contre le réchauffement climatique : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ou CCNUCC. Cette convention rassemble la quasi-totalité des pays qui sont baptisés « Parties ». Leurs représentants se sont réunis une fois par an depuis 1995 lors des Conférences des Parties ou COP.

**ETA** : ODDO BHF AM a développé au sein de sa plateforme interne un indicateur spécifique, ETA ou « Energy Transition Analysis », au niveau de chaque entreprise pour mesurer sa contribution à la transition énergétique vers une économie faible en carbone.

**Eurosif** : Eurosif est la principale organisation paneuropéenne regroupant les forums pour l'investissement responsable de différents pays européens. Ses activités consistent à favoriser les meilleures pratiques et à contribuer à la définition des politiques publiques en matière d'investissement durable.

**GIEC** : Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) est le principal organe international chargé de l'évaluation du changement climatique. Il a été créé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) en 1988 afin de fournir au monde une opinion scientifique claire sur l'état actuel des connaissances sur le changement climatique et ses impacts environnementaux et socioéconomiques potentiels. Actuellement, 195 pays sont membres du GIEC.

**UN Global Compact** : Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre destiné aux entreprises qui contient dix principes dans le domaine des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. L'initiative rassemble 13 000 entreprises participantes et autres parties prenantes dans plus de 170 pays avec deux objectifs : « généraliser l'intégration des dix principes dans les activités des entreprises du monde entier » et « encourager les initiatives soutenant les objectifs plus larges des Nations Unies, tels que les objectifs de développement durable (ODD) ».

## Références

« -(SUS) au charbon ! Analyse des politiques d'investissement de l'assurance vie française par l'observatoire 173 Climat », The Shift Project, October 208

« Mutation de l'environnement réglementaire de l'assurance vie en matière de risque climat », Observatoire 173 Climat, October 2018

« Preparing portfolios for transformation: Assessing the prospective investment impacts of a low carbon economic transition », Mercer, February 2017

« Rapport Spécial sur le réchauffement planétaire de 1.5°C », Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (IPCC), October 2018

« Trillion dollar transformation: Fiduciary Duty, Divestment, and Fossil Fuels in an Era of Climate Risk », Center for International Environmental Law, December 2016

« Closing Coal: Economic and Moral Incentives », Centre for Climate Change Economics and Policy & Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, May 2014

« Powering down coal : Navigating the economic and financial risks in the last years of coal power », Carbon Tracker Initiative, November 2018

« European SRI Study 2018 », Eurosif, November 2018

« Lignite Coal – health effects and recommendations from the health sector », Health and Environment Alliance (HEAL), November 2018



## À propos de ODDO BHF AM

ODDO BHF Asset Management fait partie du groupe financier franco-allemand ODDO BHF fondé en 1849. ODDO BHF AM est un leader indépendant de la gestion d'actifs en Europe. Il comprend les entités ODDO BHF AM GmbH en Allemagne, ODDO BHF AM SAS, ODDO BHF Private Equity SAS en France et ODDO BHF AM Lux en Luxembourg qui, ensemble, gèrent des actifs s'élevant à 54,4 milliards d'euros.

ODDO BHF AM propose à ses clients institutionnels et distributeurs une gamme unique de solutions d'investissement performantes couvrant les principales classes d'actifs, les actions européennes, les stratégies quantitatives, les obligations, les solutions d'allocation d'actifs et les actifs non-cotés et les dettes privées.

Sur une base agrégée, 59% des actifs sous gestion proviennent de clients institutionnels et 41% de partenaires de distribution. Les équipes opèrent à partir des centres d'investissement de Düsseldorf, Francfort, Paris et Luxembourg avec des implantations supplémentaires à Milan, Genève, Stockholm, Madrid, Hong Kong, Abu Dhabi et Zurich.

ODDO BHF AM met l'accompagnement de ses clients sur le long terme au cœur de ses priorités. Son indépendance permet aux équipes d'être réactives, flexibles et innovantes afin de trouver en permanence des solutions adaptées aux besoins des clients.

### Disclaimer

ODDO BHF AM est la branche de gestion d'actifs du Groupe ODDO BHF. Elle est la marque commune des quatre sociétés de gestion juridiquement distinctes ODDO BHF AM SAS (France), ODDO BHF PRIVATE EQUITY ( France), ODDO BHF AM GmbH (Allemagne) et ODDO BHF AM Lux (Luxembourg). Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. Son objectif est de présenter la marque ODDO BHF AM. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseil. L'investisseur potentiel est invité à consulter un conseiller en investissement avant d'investir dans une stratégie. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les stratégies présentées ne sont pas autorisées à la commercialisation dans tous les pays. L'investisseur est informé que les stratégies présentent un risque de perte en capital, mais aussi un certain nombre de risques liés aux instruments/stratégies en portefeuilles. En cas d'investissement, l'investisseur doit obligatoirement prendre connaissance de manière détaillée des risques encourus dans chaque stratégie. La valeur de l'investissement peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication du document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle d'ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS.

A compter du 03 janvier 2018, lorsque ODDO BHF ASSET MANAGEMENT fournit des services de conseil en investissement, veuillez noter que celui-ci est toujours fourni sur une base non indépendante conformément à la directive européenne 2014/65 / UE (dite «directive MIFID II»). Veuillez également noter que toutes les recommandations faites par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT sont toujours fournies à des fins de diversification.

**ODDO BHF Asset Management SAS**

12 boulevard de la Madeleine  
75440 Paris Cedex 09 France  
[am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)